

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 21 mars 2026

Le 21 mars 2026 à 10h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
16/03/2026

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	22	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CHATELAIN Daniel, CLEMENTE Matthieu, CODINA Emmanuelle, CORABOEUF Mélanie, DUT Pierre-Alexandre, GARCIA Gérard, GARRABE Thomas, GRANAL Gilles, GUERRERO Audrey, HOULES Patrick, IMBERNON Marie, LARROQUE Maryse, LOPEZ Marine, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, POUTAS Véronique, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Procurations :

Excusé :

ACACIO Nathalie.

Secrétaire de séance :

N° 2026-006 Adjoint au Maire-Nombre de postes.

La détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelé à siéger sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal soit pour notre commune un nombre maximum de 6 adjoints.

Monsieur le Maire propose la création de 6 postes d'adjoints.

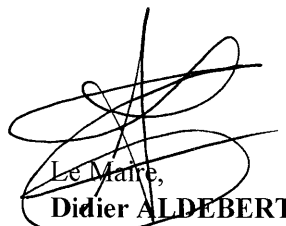
Demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

FIXE le nombre d'Adjoints au Maire à 6.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.


Le Maire,
Didier ALDEBERT